



African Review of Migration and Environment Vol 6, No 2, November /Novembre 2022

ARME

African Review of Migration and Environment

Revue Africaine de Migration et Environnement

Vol. 6, No 2, November 2022

Vol. 6, No 2, Novembre 2022



African Review of Migration and Environment

Revue Africaine de Migration et Environnement

Vol 6, N° 2, November 2022

Vol 6, N° 2, Novembre 2022



p-ISSN : 2664-1232
e-ISSN : 2791-2698



© ARME, *African Review of Migration and Environment-Revue Africaine de Migration et Environnement*

Vol 6, No 2, November/Novembre 2022

p-ISSN: 2664-1232

e-ISSN: 2791-2698

Dépôt légal : Archive Nationale de Côte d'Ivoire, 4ème Trimestre 2022

Université Peleforo Gon Coulibaly, Nov. 2022

This journal is a bilingual and bi-annual joint publication of researchers from Peleforo Gon Coulibaly University of Korhogo (Côte d'Ivoire) and Obafemi Awolowo University of Ilé-Ifé (Nigeria).

EDITOR-IN-CHIEF/ DIRECTEUR DE PUBLICATION

Prof. Guehi Jonas IBO [Full Professor], Nangui Abrogoua University of Abidjan (Côte d'Ivoire), ibojonas@yahoo.fr

DEPUTY EDITORS/ EDITEURS ASSOCIÉS

Dr (MC). Kabran Aristide DJANE, Peleforo Gon Coulibaly University of Korhogo (Côte d'Ivoire), djanekabran@gmail.com

Dr. (MC) Adebusuyi Isaac ADENIRAN Obafemi Awolowo University of Ile-Ife (Nigeria), othniel.adebusuyi@gmail.com

ASSISTANT EDITORS/ ASSISTANTS ÉDITEURS

Dr. Kouadio Alexis LALLY, Peleforo Gon Coulibaly University of Korhogo (Côte d'Ivoire), lally_kouadio@yahoo.fr

Dr. Fabrice Constant KOUASSI, Université de Québec à Outaouais (UQO) (Canada), asskuassy@gmail.com

EDITORIAL BOARD/ COMITE SCIENTIFIQUE

Prof. Essane Séraphin, Université Félix Houphouët Boigny, Côte d'Ivoire
Prof. Gnabro Ouakoubo Gaston, Université Peleforo Gon Coulibaly, Côte d'Ivoire
Prof. Noah Yusuf University of Ilorin, Nigeria
Prof. Lane Olutayo, University of Ibadan, Nigeria
Prof. Da Dapola Evariste Constant, Université Ouaga 1 Joseph Ki Zerbo, Burkina Faso
Prof. Pierre Ozer, Université de Liège, Belgique
Prof. Pauline Côté, Université de Québec à Rimouski, Canada
Prof. Rich Ling, Nanyang Technology University, Singapore
Prof. Sall Mohammadou, Université Cheick Anta Diop, Sénégal
Prof. Jean Bernard Ouédraogo, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, France
Prof. Kone Issiaka, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
Prof. Kone Inza, Université Félix Houphouët Boigny, Côte d'Ivoire
Prof. Kouassi Kouakou Siméon, Université Felix Houphouët Boigny, Côte d'Ivoire

EDITORIAL BOARD/ COMITE DE LECTURE

Dr. (MC) Sujoy Dutta, Tata Institute of Social Sciences, India
Dr. (MC) Dime Mamadou dit Ndongo, Université Gaston Berger, Sénégal
Dr. (MC) Affo Fabien, Université de Parakou, Benin
Dr. (MC) Akiyo Offin Lié Rufin, Université de Parakou, Benin
Dr. (MR) Guehi Zagocky Euloge Dalloz, Université Peleforo Gon Coulibaly, Côte d'Ivoire
Dr. (MC) Zadou Didié Armand, Université Jean Lourougnon Guédé, Côte d'Ivoire
Dr. Ehouma Koffi Ludovic, Université Felix Houphouët Boigny, Côte d'Ivoire
Dr. (MC) Amalaman Djedou Martin, Université Peleforo Gon Coulibaly, Côte d'Ivoire
Dr. (MC) Konan Kouamé Hyacinthe, Université Peleforo Gon Coulibaly, Côte d'Ivoire
Dr. (MC) Koffi Yebouet Stephane Koissy, Université Peleforo Gon Coulibaly
Dr. François Gemenne, Université de Liège, Belgique
Dr. Akoue Yao Claude, Université Peleforo Gon Coulibaly, Côte d'Ivoire
Dr. Kesse Blé Adolphe, Université Peleforo Gon Coulibaly, Côte d'Ivoire

Les lecteurs (referees) sont des scientifiques choisis de par le monde selon les champs thématiques des articles.

Readers (referees) are selected scientists around the world according to the thematic fields of the articles.

Toute correspondance est adressée au :
Comité de Rédaction de la revue ARME, Département de Sociologie,
Université Peleforo Gon Coulibaly de Korhogo BP 1328 Korhogo, République
de Côte d'Ivoire,

Email : arme8rame@gmail.com

Toute reproduction sous quelle forme que ce soit est interdite et de ce fait
passible des peines prévues par la Loi n° 2016-555 du 26 juillet 2016 relative au
droit d'auteur et aux droits voisins relative à la production du droit d'auteur
en République de Côte d'Ivoire

All correspondence is addressed to:
Editorial Board of ARME, Department of Sociology, Peleforo Gon
Coulibaly University of Korhogo, BP 1328 Korhogo, Republic of Côte
d'Ivoire,

Email: arme8rame@gmail.com

Any reproduction in any form whatsoever is prohibited and therefore
punishable by Law No. 2016-555 of July 26th 2016 on copyright and
neighboring rights relating to the production of copyright in Republic of Côte
d'Ivoire

SOMMAIRE/CONTENTS

KONE Aboulaye	Changement climatique et crise agroforesterie dans la sous-préfecture de Yakasse-Attobrou	3
ATTA Kouacou Jean-Marie	L'afforestation dans le district autonome des savanes au nord de la côte d'ivoire : quelles opportunités pour une révolution écologique ?	28
COMOE Coffie Colombe	Milieu urbain et maladie infectieuse tropicale : cas de la gale a Bocabo dans le district d'Abidjan (Côte d'ivoire).....	49
SERI Jean-Jacques	Les partis uniques de l'Afrique de l'ouest francophone face à la pression de la rue : cohésion et division (1989-1991).....	65
COULIBALY Adama	De la nécessité de la sauvegarde de la nature : un regard à partir de la pensée levinassienne du visage...	81
Lohoues Olivier ESSOH	Exploitation minière artisanale et implications socio-environnementales à Angovia dans le centre-ouest de la Côte d'ivoire	97
Bi Vagbé Gethème IRIE, Amon Annick Mélissa SIKA & Sanata Timité TAMBOURA	Fonctionnement hybride de la <i>Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire</i> en contexte de développement de l'écotourisme	120
Djaha André Koffi, Didié Armand Zadou, Akissi Esther Kouadio, Kémomadjèhi Claver Djiriéoulou, Claude-Victorien Kouakou & Jean-Claude Koffi Béné	Nature des pressions anthropiques et causes d'infiltration de la Réserve de Flore et de Faune du Haut-Bandama (Centre-nord Côte d'Ivoire)	139
KONE Yacouba, OSSORO Angela Ephrem & ETTIEN Comoé Fulbert	Pouvoir khalifal et techniques de production de l'eau de 622 à 751.....	157

Changement climatique et crise agroforesterie..... KONE Aboulaye

Kando Amédée Soumahoro Construction sociale des inégalités par les rapatriements des fonds des burkinabè résidant en Côte d'Ivoire.....	171
KRA Adingra MagloireProtection et valorisation du karité en pays Koulango (nord-est de la côte d'ivoire) a l'époque précoloniale.	185
Abdoulaye Alassane BA & Abdoulaye NGOMChangement climatique, migrations interne et internationale des pêcheurs artisanaux de Saint-Louis du Sénégal	200
KOFFI Kra Valérie & KOUASSI Sainte Sébastienne AyaAcheter en ligne : les logiques des e-consommateurs d'Abidjan (Côte d'Ivoire)	223
Abdoulaye DIABATE, Abdramane KONE & Ibrahima TRAOREEnfants mendiants et défis de la scolarisation au mali : analyse de cas de deux quartiers de Bamako	241
Bi Tozan ZAHQuelle politique de population pour accélérer la transition démographique en Afrique de l'Ouest ?	255

Changement climatique, migrations interne et internationale des pêcheurs artisanaux de Saint-Louis du Sénégal

Climate change, internal and international migration of artisanal fishermen in Saint-Louis, Senegal

Abdoulaye Alassane BA

Doctorant en Sociologie
Université Gaston Berger de Saint-Louis
Courriel : abdoulassanebah@gmail.com

Abdoulaye NGOM

Enseignant-chercheur
Université Assane Seck de Ziguinchor
BP 523-Ziguinchor (Sénégal)
Courriel : a.n57@univ-zig.sn / neegerlaye_501@yahoo.fr



DOI : 10.5281/zenodo.7297014

Résumé

Cet article examine les déterminants écologiques et environnementaux de la migration internationale et des déplacements internes des pêcheurs artisanaux de Saint-Louis du Sénégal. Les résultats obtenus confortent l'idée que le changement climatique induit par le réchauffement,

l'acidification des océans et la perturbation des cycles de reproduction des espèces halieutiques a contribué à la raréfaction de celles-ci et à la paupérisation des pêcheurs artisanaux de Saint-Louis. Pour s'adapter et sans délaisser l'activité traditionnelle de pêche, certains pêcheurs émigrent vers les pays voisins comme la Mauritanie et la Gambie où ils espèrent une pêche plus rentable alors que d'autres, déplacés vers des sites de recasement comme Djougop à cause de l'érosion côtière, optent pour l'émigration clandestine vers l'Espagne malgré la pandémie de Covid-19 qui sévit dans le monde. Si cette option n'effraie pas le pêcheur artisanal qui est habitué aux longues traversées maritimes, elle tire son sens dans la quête d'une maison et d'un « confort » socioprofessionnel arrachés par les houles grignoteuses.

Mots-clés : Migration, pêcheurs artisanaux, érosion côtière, changement climatique, Saint-Louis

Abstract

This article examines the ecological and environmental determinants of international migration and internal displacement of artisanal fishers in Saint-Louis, Senegal. The results obtained support the idea that climate change induced by global warming, ocean acidification and the disruption of the reproductive cycles of fish species has contributed to the scarcity of these species and the impoverishment of artisanal fishermen in Saint-Louis. To adapt and without abandoning the traditional fishing activity, some fishermen emigrate to neighboring countries such as Mauritania and Gambia where they hope for more profitable fishing, while others, displaced to resettlement sites such as Djougop because of coastal erosion, opt for clandestine emigration to Spain despite the Covid-19 pandemic that is raging in the world. If this option does not frighten the artisanal fisherman who is used to long sea crossings, it makes sense in the search for a home and socio-professional "comfort" torn away by the nibbling swells.

Keywords : Migration, artisanal fishermen, coastal erosion, climate change, Saint-Louis

Introduction

Le lien entre changement climatique et migration est devenu un sujet qui focalise de plus en plus des chercheurs travaillant sur la problématique des

migrations et plus généralement des déplacements de population. Au Sénégal, de nombreux travaux ont eu à explorer les causes de l'émigration internationale et plus particulièrement de la migration irrégulière. Mais rares sont les travaux qui abordent le lien entre dégradations environnementales ou écologiques et déplacements de populations en Afrique. C'est pour combler ce déficit que nous avons choisi d'examiner dans le cadre de cet article la relation entre changements climatiques et migrations internes et internationales des pêcheurs artisanaux en prenant comme terrain d'observation et d'étude la région de Saint-Louis du Sénégal. L'article se décline en trois parties. Dans un premier temps, nous examinons les déterminants généraux de l'émigration clandestine sénégalaise vers l'Europe en mettant le focus sur les causes économiques, culturelles, politiques, sociales et symboliques. Dans un deuxième temps, nous analyserons plus exactement les déterminants écologiques de la migration clandestine des pêcheurs artisanaux de Saint-Louis du Sénégal. Nous terminerons notre réflexion par un examen du lien entre déplacements internes et migration clandestine des pêcheurs artisanaux de Saint-Louis du Sénégal.

1. Méthodologie

Ce travail est basé sur une approche purement qualitative. Les résultats obtenus sont essentiellement tirés des observations et des entretiens formels et informels avec des pêcheurs (protagonistes, candidats et non-candidats à l'émigration clandestine) et leurs familles, ainsi que d'autres personnes ressources comme les émigrés clandestins et les rescapés de l'émigration clandestine. Cette hétérogénéité d'interlocuteurs est justifiée par le principe de diversification qui permet d'avoir une vision plus globale et objective du phénomène étudié (Pirès, 1997). La principale stratégie mobilisée pour parvenir à nos enquêtes est la boule de neige. Ces derniers sont répartis entre 04 localités du département de Saint-Louis de plus en plus touchées par le phénomène de l'émigration irrégulière en mer. Il s'agit de deux quartiers populaires de pêcheurs se trouvant sur la Langue de Barbarie (Guet-Ndar et Goxx Mbacc) et des quartiers de Pikine et de Djougop choisis en raison du fait qu'ils constituent respectivement des zones d'accueil et de recasement provisoire des familles de pêcheurs victimes de l'avancée de la mer et de l'érosion

côtière. Pour éviter tout malentendu, les entretiens ont été le plus souvent effectués en wolof, et traduits ensuite en français.

2. Résultats et discussion

2.1. Déterminants généraux de l'émigration clandestine sénégalaise vers l'Europe

La société sénégalaise incarne une représentation positive du voyage. De fait, dans l'imaginaire populaire, il est attribué à des fonctions cognitives et morales qui le valorisent davantage : la découverte d'un autre « monde » est censée enrichir la connaissance alors que les épreuves ou difficultés vécues et surmontées sont supposées rendre « sage ». C'est dans ce sillage que l'on entend souvent les fulbés sénégalais dire : « *dannugol beydat ganndal e pinnal* » (le voyage augmente la connaissance et favorise l'éveil de l'esprit). Sur ces desdites fonctions, priment cependant les fonctions socio-économiques du voyage vers l'Europe.

La crise économique et le désir de s'enrichir davantage sont en effet les principales raisons qui poussent les Sénégalais à l'émigration. « En milieu urbain, l'accentuation du sous-emploi, l'accroissement de la pauvreté, la généralisation du chômage, la précarité et la faible rémunération du travail sont des éléments qui accentuent l'émigration » (Ba & Ndiaye, 2008). Alors qu'en milieu rural, la crise de l'agriculture due à la faiblesse pluviométrique, « à la sécheresse, au manque de matériel agricole performant, à la faible productivité du travail agricole, à la hausse du prix des engrais et à la dépréciation des matières premières (arachide, coton) ne laisse aucune possibilité d'épanouissement aux jeunes. » (Sakho & Dial, 2010 : 4). Le creuset entre l'offre et la demande de l'emploi demeure une des causes principales de l'émigration des jeunes vivant dans un pays en forte croissance démographique et à faibles industries. Un nombre important de jeunes y disposent des diplômes (licences, masters et doctorat) mais n'ont pas de qualifications professionnelles souvent onéreuses. Alors que pour la relative minorité qui en dispose, trouver un travail voire un stage est devenu un véritable parcours du combattant avec le secteur formel qui n'emploie que « peu de personnes » (GERM, 2019 : 28). De surcroît, « le système éducatif inadapté au monde du travail et l'échec scolaire incitent beaucoup de jeunes diplômés et de demandeurs d'emploi à partir » (Sakho & Dial, *ibid.*), à faire flèche de tout bois pour débarquer en Europe comme c'est le cas des étudiants diplômés ayant pris

la pirogue pour l'Espagne. À côté des chômeurs, il y a en revanche une pléthore de travailleurs ou d'actifs sénégalais qui, en raison de leurs faibles revenus, frayent le chemin pour arriver en Europe où ils espèrent trouver de meilleures sources de revenus.

La société de consommation (Baudrillard, 1970), de concurrence et d'individualisation dans laquelle sont engagées les communautés sénégalaises à travers la mondialisation, entraîne des inégalités marginalisantes et sape les mécanismes de solidarité traditionnelle qui récupéraient l'individu en difficulté économique et psychologique. En fait, les jeunes semblent être abandonnés à eux-mêmes. Ils ont le sentiment que l'État ne fait rien pour leur insertion professionnelle alors que la pression sociale et les charges familiales pèsent lourdement sur eux. La famille en transition « nucléaire » est souvent vécue chez ces jeunes comme un fardeau dans une société sénégalaise où ils sont appelés à prendre le relais du père de famille, en se chargeant non seulement des dépenses ménagères, de l'éducation des cadets. Ces charges qui étouffent l'autonomie individuelle sont plus lourdes quand il s'agit d'un ménage polygame, dans lequel l'aîné n'est pas suffisamment nanti et les cadets dépendent de lui.

Face à toutes ces contraintes et épreuves stressantes, certains aînés et cadets soifs d'émancipation voient l'émigration clandestine comme l'unique solution pour sortir de leur situation. Chez les candidats à la migration, le regard n'est pas généralement rivé sur ceux qui décèdent en mer, mais plutôt sur les survivants de ce périple suicidaire, lesquels ont réussi après un sacrifice à construire une ou de belles maisons, à extirper leur famille de la pauvreté et à épouser les femmes de leur rêve dans une société où le coût du mariage tend à devenir de plus en plus cher. L'image du *modou-modou* (migrant en wolof) est associée dans la réalité sénégalaise à la réussite sociale (*teeki* en wolof) tandis que l'émigration vers l'Europe s'aperçoit comme un raccourci dans l'ascension sociale : « [...] on voit que le gars qui a fait deux ans par exemple en Europe, dès qu'il rentre, il peut réaliser en l'espace d'un an ce que celui-là qui a étudié durant par exemple 10 ans n'a pu réaliser » (Ludl, 2008 : 105). Cette prouesse dans l'ascension sociale est très récurrente chez les *modous-modous* et se révèle, à certains égards, comme le signe d'un « échec » de l'État en difficulté de générer ou de favoriser significativement des actifs (restés au pays) plus prospères que ces derniers.

Fantasmée, la figure du modou-modou semble désormais détrôner la figure des élites ou fonctionnaires produits par l'école qui ne fait plus rêver comme avant, durant l'ère du « mythe intellectuel » (Havard, 2001). Cette ère antérieure aux politiques d'ajustements structurels ayant considérablement amoindri le « statut d'employeur » de l'État à la merci de son « désengagement ». De nos jours, la figure du *ku jàng ekool* (celui qui a appris à l'école) est placée à l'arrière-plan (Banégas & Warnier 2001) avec les bancs de l'école désormais déçus de leur rôle d'ascenseur social (Moulard, 2014). Érigeant les modous-modous en modèles, une multitude de jeunes ne pensent aujourd'hui qu'à partir en Europe, à *Kaaw* pour reprendre Sall (2011). « Dérivé du mot wolof qui désigne le haut (kaw), le kaaw représente à la fois l'élévation produite par le déplacement physique vers des pays presque invariablement situés au Nord, et l'élévation de statut (...). » (Moulard, *ibid* : 420). Cependant, parmi les modous-modous, il y a ceux qui acceptent en Europe des travaux qu'ils refusaient mordicus dans leur pays d'origine où ils sont souvent taxés de « sous-métiers » voire « honteux ». C'est l'exemple de la restauration (chez l'homme), du travail domestique, du gardiennage, du barman, etc. En fait, les contextes changent, et même si le montant de rémunération de ces « professions » n'est pas important dans leur pays d'accueil, il l'est en revanche dans leur pays d'origine où un salaire de 1523€ équivaut à 1 million franc CFA. Sous ce rapport, le décalage entre les monnaies (euro/dollars/CFA), révélateur des inégalités géopolitiques, contribue davantage à motiver les jeunes chômeurs et actifs à l'émigration clandestine vers l'Europe présentée à tort comme un « éden » puisque « les candidats à la migration qui réussissent leur voyage sont par la suite déçus, dans la mesure où ils constatent, une fois sur place, le fossé énorme existant entre les images telles qu'elles sont véhiculées dans les médias et la réalité » (Ngom, 2020 : 112). La présence des proches au pays d'accueil fait partie des raisons qui motivent certains à migrer clandestinement, pensant que ces dernières viendront à leur rescousse une fois arrivée. En outre, si les candidats à la migration sont encore plus massifs à s'adonner à l'émigration irrégulière par la voie maritime, c'est également lié à la faiblesse des contrôles maritimes le long des côtes sénégalaises, à l'absence de sanctions significatives contre les organisateurs de ce trafic.

2.2. Déterminants écologiques de la migration clandestine des pêcheurs artisanaux de Saint-Louis du Sénégal

De tout temps, l'homme, en vue de sa survie, a migré vers de lointains coinstots plus stables lorsque la nature, agitée, menace ou rend invivable son habitat ou environnement. Pourtant, ce ne fut que tardivement la problématique « écologique » ou « environnementale » des migrations fit apparition dans les cénacles internationaux (Diallo et Renou, 2015 : 87), à partir notamment de l'année 1972 où la première Conférence des Nations Unies sur l'environnement s'est tenue à Stockholm, et où le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) fut créé dans la foulée de cette dernière. Après plus d'une décennie, en 1985 précisément, le terme « réfugiés de l'environnement » apparaît comme titre d'un rapport du PNUE. La définition donnée à ce terme par le rédacteur du rapport, Essam El Hinnawi (1985), est la suivante : « ceux qui sont forcés de quitter leur lieu de vie temporairement ou de façon permanente à cause d'une rupture environnementale (d'origine naturelle ou humaine) qui a mis en péril leur existence ou sérieusement affecté leurs conditions de vie ».

Par rupture environnementale, l'on fait référence aux effets délétères des catastrophes naturelles (sécheresse, famine, avancée du niveau de la mer, séisme, cyclones, inondations, etc.) et anthropiques (accidents industrielles, péjoration des sols, incendies forestières, politiques d'aménagement territorial, entre autres). Dans ledit rapport, Essam El Hinnawi évaluait « à plus de 10 millions ces fugitifs pour cause environnementale qui trouvent refuge à l'intérieur comme à l'extérieur de leur pays. » (Gonin et Lassailly-Jacob, 2002). Alors que d'ici 2050 on parle de 150 millions à un 1 milliards de migrants environnementaux (Decrop, 2008) et d'une population mondiale de 9 milliards.

Ce chiffre illustre l'importance de la dimension environnementale dans la migration internationale d'aujourd'hui et celle dans le futur qui semble sans avenir au regard de l'intensification et de la multiplication des risques climatiques. La spécificité de cette dimension réside notamment dans la contrainte qu'exercent les catastrophes écologiques sur la migration des populations victimes mais aussi, à plusieurs égards, sur la possibilité de protéger ou de réfugier celles-ci dans leur État d'origine (Legoux, 2010 :67) disposant évidemment d'espaces vacants et sûrs. C'est cette possibilité qui oppose décisivement et juridiquement la notion de migrants climatiques à la notion de « réfugiés politiques » qui renvoie à un groupe d'acteurs limité, devant être protégés contre leur État d'origine

(contre les persécutions liées à l'absence ou aux crises de démocratie, au racisme, etc.) en vertu de la Convention de Genève de 1951.

Dans le cadre de ce travail, le focus est seulement mis sur les réfugiés climatiques dans leur propre pays d'origine qu'est le Sénégal et sur l'apport du changement climatique dans la migration clandestine des populations victimes de celui-ci. Cette population concerne uniquement les communautés de pêcheurs installées sur la Langue de Barbarie soumise à l'érosion côtière et à l'avancée du niveau de la mer.

En Afrique, durant les vagues de sécheresses de 1973-74 et 1984-85, le secteur de la pêche était moins affecté. Il s'était plutôt positionné comme une activité de refuge d'une tripotée de paysans agriculteurs et éleveurs fuyant leurs villages frappés de plein fouet par la raréfaction des pluies. Cette position de refuge, la pêche artisanale l'a maintenu lors de la crise économique mondiale de 2008 sous l'effet de laquelle des ruées sans précédent de migrants subsahariens vers les îles Canaries ont été enregistrées. « La pêche, beaucoup plus prospère et souvent demandeuse de main-d'œuvre, a constitué pour ces jeunes [sénégalais] une destination d'accueil » (Sall & Morand, 2008 : 34). Ce qui rendait dès lors fade la thèse prématurée d'une crise de la pêche qui aurait contraint les jeunes pêcheurs à rallier l'Europe, bien que la majorité des voyages soient « effectués sur des pirogues de pêche que seuls des pêcheurs expérimentés peuvent maîtriser en haute mer (Sall & Morand, idem :33).

En revanche, au Sénégal, cette thèse gagne de nos jours un regain d'intérêt face à un concours de circonstance ayant récemment participé à la massification des pêcheurs artisanaux dans les ruées de migrants vers l'archipel espagnol. En fait, la croissance démographique, le dérèglement climatique, la surpêche notamment industrielle, la pandémie de Covid-19 (Ba & Ngom, 2022), constituent autant de facteurs concomitants qui ont récemment plombé l'économie des acteurs de la pêche artisanale. Appauvris et désespérés de rester dans leur pays d'origine où ils ne parviennent plus à joindre les deux bouts, des pêcheurs artisanaux ont pris la pirogue de voyage pour joindre l'Espagne, abandonnant ainsi leur activité socioprofessionnelle. Sans dresser une liste exhaustive des facteurs délétères concourant à la crise de la pêche artisanale de Saint-Louis, nous allons, dans le cadre de ce travail, se consacrer seulement aux facteurs écologiques qui sévissent les communautés de pêcheurs, leur économie, et de montrer leur portée dans leur mobilité interne et internationale.

2.3. La pêche artisanale de Saint-Louis du Sénégal à l'épreuve du « changement climatique » peu compris des pêcheurs locaux

Acquiescé le 24 septembre 2019 par les 195 gouvernements membres du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), le Rapport spécial de cet organe scientifique sur l'océan et la cryosphère dans le contexte de changement climatique, a dressé un tableau alarmant mettant à nu des impacts de celui-ci sur le monde marin, lesquels sont déjà perceptibles. Mobilisant plus de 7000 publications scientifiques, ce rapport s'est appuyé sur des résultats concordants. De manière globale, on y impute l'homme, avec les émissions de carbone liées à ses activités, l'origine « du réchauffement de l'océan, de son acidification et de sa perte d'oxygène » (GIEC, 2019). Ce réchauffement a été bien amorcé depuis des lustres. En fait, dès 1960, d'après le Rapport, les océans se sont réchauffés de l'ordre de 0,7 degré Celsius (°C) en moyenne au niveau mondial, devenant, selon leur emplacement, de plus en plus acides et hostiles à la reproduction des espèces halieutiques. Au demeurant, des scénarios ont été faits et laissent augurer que l'accroissement de cette température pourrait frôler 3,7 °C ou plus en 2100. Ce qui serait un chaos écologique en puissance.

De nos jours, l'humanité est témoin de la fonte des calottes glaciaires, de l'élévation du niveau de la mer qui ne cesse d'avancer, des érosions côtières, de la fréquence des phénomènes côtiers tels que les marées hautes et tempêtes dont la violence continue de s'exacerber. Pendant que les océans se réchauffent, s'acidifient en absorbant les émissions de dioxyde de carbone, et perdent de l'oxygène, des espèces halieutiques fragiles et peu adaptatives sont menacées de disparaître tandis que l'accroissement des espèces invasives s'accroît. En effet, le réchauffement des océans affecte les organismes marins à de multiples niveaux trophiques, induisant ainsi des précautions à prendre pour la santé de la pêche mondiale, tant dans les modalités d'exploitation halieutique nationales, la préservation cosmopolite de la planète que dans la protection sanitaire des consommateurs.

La modification des courants marins, de la chimie des océans et la perturbation des cycles de reproduction des espèces halieutiques contribuent, entre autres, à la réduction de la productivité marine (GIEC, idem) dans un contexte marqué par une croissance démographique

mondiale et la surpêche notamment industrielle. Tout ceci a pour conséquences principales la diminution drastique des captures de poissons et de rendre vulnérables des millions de personnes démunies dont la subsistance dépend du secteur de la pêche et de l'aquaculture. Rien qu'en 2018, on a estimé 59,51 millions de personnes employées dans le secteur primaire de la pêche de capture et de l'aquaculture dont 14 pour cent de femmes (FAO, 2020 : 12).

Nos enquêtes de terrain à Saint-Louis confortent la thèse de la raréfaction des ressources halieutiques maritimes dans la zone, laquelle a conduit une flopée de pêcheurs à la pauvreté ainsi qu'à la migration internationale notamment clandestine. Que soient les vieux pêcheurs, les adultes et même les quelques jeunes avec qui nous avons pu échanger, tous s'accordent que les bancs de poissons ne sont plus abondants, nombreux comme jadis. Mais, il est à noter que tous les pêcheurs artisanaux enquêtés n'allèguent pas le changement climatique pour justifier la raréfaction des ressources halieutiques. Ceci, en raison surtout de leur ignorance scientifique ou méconnaissance vis-à-vis des effets écologiques d'un changement climatique planétaire sur la reproduction des ressources halieutiques. En fait, il est difficile par exemple de persuader le pêcheur artisanal non scolarisé ou peu instruit, que le réchauffement climatique et la fonte des calottes glaciaires ont un rapport avec la perturbation des cycles de reproduction des espèces maritimes. La majorité des pêcheurs locaux porte la responsabilité de la raréfaction de celles-ci aux « pilliers » occidentaux ou asiatiques détenteurs de gigantesques bateaux de pêche industriels, à l'État parfois friand à accorder ces étrangers des licences de pêche pour trouver des fonds.

2.4. Déplacements internes et émigration clandestine des pêcheurs artisanaux de Saint-Louis du Sénégal

Composée des quartiers de Guet-Ndar Lodo, Guet-Ndar Dack, Goxu Mbacc, Haut Ndar Toute et Bas Ndar Toute, la Langue de Barbarie (Saint-Louis du Sénégal) est une bande de terre prise en étau entre le fleuve du Sénégal et l'océan Atlantique. Cette position géographique qui témoigne de l'abondance d'un régime hydrique, de l'existence d'un climat dense et des potentialités agroécologiques de la zone, représente à la fois un atout et une contrainte pour les pêcheurs artisanaux de Saint-Louis. En effet, ces derniers, tirant à la fois profit des ressources halieutiques de la mer et du fleuve, subissent des chocs de l'élévation du niveau de la mer

ainsi que de l'érosion côtière. Des chocs qui se traduisent, entre autres, par la dévoration des plages, des quais de pêche, la confiscation des maisons entières de pêcheurs désormais menacés de mobilité socioprofessionnelle (abandon de l'activité traditionnelle de pêche). Il faut cependant souligner que la Langue de Barbarie a longtemps été sous la menace de violentes houles. Au temps colonial déjà, un gigantesque mur de protection a été dressé à partir de 1926 par les autorités coloniales pour endiguer l'avancée du front maritime.

Prise de vue 1 : Délabrement du mur colonial de protection contre l'avancée de la mer



C'est à partir de l'année 2000 que la violence des flots s'est faite plus sentir chez les populations locales de la Langue de Barbarie. En 2016, plusieurs maisons se sont effondrées sous le coup de la résurgence des houles exceptionnelles dont les désastres étaient déjà augurés à la suite des assauts de violents flots en 2010. Le recensement effectué en 2018 fit état de 3278 personnes directement affectées (République du Sénégal, 2020 :4). Alors que dans les années proches à venir, sans mesures efficaces d'endiguement ou de résilience, le nombre risque de doubler. D'énormes infrastructures sociales (maisons, écoles, mosquées, cimetière, etc.) et commerciales ont été balayées par les houles. Des pertes humaines

ont été notées tandis que certaines blessures conduisirent les victimes à l'infirmité. Les femmes et les jeunes enfants, par leur vulnérabilité, ont été les couches sociales ayant plus éprouvés de ces chocs environnementaux.

Prise de vue 2 : Maisons confisquées par l'érosion côtière (Guet-Ndar)



Source : Ba Abdoulaye Alassane & Ngom Abdoulaye, 2022

En réponse aux déplacements environnementaux récurrents et à la vulnérabilité des familles localisées à 20 mètres de la mer, l'État du Sénégal, avec l'appui de la Banque mondiale, a cependant mis en place un quinquennal Projet de Relèvement d'Urgence et de Résilience à Saint-Louis (SERRP/2018-2023) en faveur de 927 ménages impactés. Ce projet est piloté par l'Agence de développement municipal (ADM) et fait suite à l'appel à l'aide internationale contre l'érosion côtière par le maire de Saint-Louis, Mansour Faye, à l'occasion du Sommet One Planet organisé à Paris en 2017. Ce Sommet a été fructueux pour le Sénégal car ayant permis non seulement d'alerter sur la dangerosité de l'avancée de la mer à Saint-Louis mais aussi d'obtenir des actions concrètes (projets d'endiguement confiés à l'Eiffage) pour protéger cette ville patrimoniale contre les conséquences difficilement prévisibles de l'élévation du niveau des océans.

Avec un financement de 30 millions de dollars par la Banque Mondiale (2018), le SERRP vise la réduction de la vulnérabilité aux risques côtiers des populations établies le long de la Langue de Barbarie et le

renforcement de la planification de la résilience urbaine et côtière dans la ville de Saint-Louis de manière générale. Après identification des cibles prioritaires et du site de relogement des sinistrés dans la Commune de Gandon (à Djougop) en tant que faubourg de ladite ville, le Projet entreprit l'installation et la distribution des Unités Mobiles d'habitation (UMH) avec l'appui technique de l'UNOPS (Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets). En attendant de pouvoir mettre à disposition des maisons en dur, le Projet a conçu les UMH pour qu'elles relogent provisoirement les victimes de l'érosion côtière tout en étant meilleures tous azimuts que les fragiles tentes en bâches sous lesquelles s'était réfugiée la majorité des sinistrés de la Langue de Barbarie, au niveau du site inondable et insalubre de Khar Yalla (signifie attendre Dieu). Un site qui était également caractérisé par le manque criard d'électricité et d'eau.

Du fait surtout des manifestations portées principalement par les guetnariens contre la précarité que vivaient difficilement ces déplacés mais également celle des ménages réfugiés dans la Maison de la Femme (Camp Gazelle), les premières UMH ont été accordés en priorité et urgence à ces deux groupes de sinistrés. Ainsi, en juillet 2019, 692 personnes ont été logés dans les UMH installées sur une partie (1, 2 ha) du site aménagé à Djougop (République du Sénégal, 2020). Ce relogement a aussi concerné un nombre de ménages affectés vivant en famille d'accueil. Par ailleurs, dans le cadre du Projet, un Plan d'Actions de Réinstallation des populations a été préparé en vue de reloger encore 11 808 personnes, soit 1 027 ménages, sur le site de Djougop. Ce, en faveur surtout des ménages à quelques mètres de la mer aux mystérieuses houles.

Prise de vue 3 : Nouvelles tentes de recasement des familles rescapées à Djougop



Source : Ba Abdoulaye Alassane & Ngom Abdoulaye, 2022

En déplaçant des familles entières qui vivaient au bord de la mer, l'avancée de celle-ci et l'érosion côtière ont davantage créé des pêcheurs candidats à l'émigration clandestine chez les familles réfugiées comme chez celles en front de la mer, permanemment exposées aux houles grignoteuses. Des chocs et menaces qui affectent la pêche artisanale locale déjà mise en mal par la raréfaction des ressources halieutiques imputable au changement climatique (perturbation du cycle de reproduction des espèces halieutiques), à la surexploitation de celles-ci (Failler & Binet, 2010), au non-respect des normes de pêche (IPAR, 2020), ainsi qu'à la faible résilience des pêcheurs et des autorités en charge du développement de la pêche.

Devant la lenteur relative à la disponibilité des « habitats en dur » promis par le SERRP et l'incertitude d'en bénéficier, cette candidature migratoire est appuyée, à bien des égards, par l'urgence de s'extirper de la précarité (résidentielle, sociale, économique, etc.) quotidienne après déplacement (les sinistrés), ou de la menace de celui-ci chez les ménages dangereusement guettés par l'érosion côtière, de la nécessité de trouver une maison en dur convenable dont le terrain non bâti vaut quelques millions difficiles à dégoter au pays pour un pêcheur qui vivote face à la raréfaction des bancs de poissons. Aussi, pour cette catégorie de sinistrés ayant perdu leur profession de pêcheur à la suite du déménagement vers des coins éloignés de la mer ou à l'infirmité causée par le choc improvisé de l'effondrement des maisons sous le coup des assauts de flots inédites. A tout cela, se greffe la récente hausse des prix relatifs aux matériaux ou

matériels de constructions, au ciment dont la tonne frôle actuellement les 80000FCFA contre 50000FCFA, prix qui prévalait il y a pourtant quelques mois.

La tente ouverte qui apparaît dans l'image ci-dessus, abrite seule toute une famille de pêcheurs vivant en promiscuité. Dans le cadre du projet de relogement, le père de famille, A. Seck, n'a eu qu'une seule chambre pour un ménage comprenant plus de sept membres dont des enfants mineurs. La chambre est l'UMH qu'on a dû subdiviser en deux minuscules portions entre lesquelles est interposé un rideau très usité : une partie hébergeant les enfants ; et une autre pour garder l'intimité du couple parental arraché de sa demeure à Nguet-Ndar par les flots de mer. Une femme formatrice de poisson, mère de famille installée à proximité, vit une situation presque analogue. Elle fulmine qu' :

« Ici [lieu global de recasement provisoire], 10 familles partagent une seule cuisine ; pour les toilettes c'est pire. On n'a pas d'espace pour se détendre ni d'électricité mis à part les petites lampes solaires venues avec les tentes. Certaines mêmes ne sont pas fonctionnelles ; mon mari a d'ailleurs dû acheter de fragiles lampes chinoises solaires qui ne durent jamais. » [N. Guèye, Juillet, 2021].

En saison sèche, la chaleur vécue par certains réfugiés dans le site de relogement est pernicieuse quand on compare avec la vie antérieure où ils bordaient la mer qui régule les températures et offre généralement un climat dense avec les vagues réceptrices et transporteuses de vents humidifiés. Si une poignée de nos enquêtés fait preuve de persévérance, se ploie à la volonté divine sous nécessités religieuses, la plupart retient mal leurs lamentations vis-à-vis de leur triste sort à propos duquel les confidences indiscrettes semblent servir de tremplin pour noyer la douleur ou du moins l'édulcorer. Les situations précaires vécues quotidiennement dans les unités mobiles d'habitation tendent à s'éterniser et à s'exacerber alors que le recasement des victimes de l'érosion côtière n'y est programmé que pour être une étape transitoire accompagnant ces derniers à trouver une maison en dur, un substitut convenable de leur ancienne demeure confisquée par la mer.

La quasi-totalité des sinistrés délogés ne compte point sur leurs moyens de bord pour trouver une maison mais plutôt sur l'État et les autorités

locales. Mais, jusque-là, les autorités publiques n'ont formulé que des promesses dont la réalisation est pieusement attendue. Des promesses qui, datant des années, ont perdu tout leur crédit chez une très bonne partie des réfugiés. Parmi ces derniers, un jeune pêcheur réfugié fulmine ceci :

« Concernant la promesse d'octroyer des maisons, je suis d'accord qu'avec l'État, ça n'arrive pas vite, c'est toujours lent. Mais notre patience a des limites. Observe ! Les maisons se sont effondrées depuis 2016. Depuis lors rien, on est maintenant en 2021, cinq ans, on nous laisse toujours dans ces conditions très difficiles. » [Seck, interviewé en juin, 2021].

Rappelons qu'à l'occasion d'une visite des chantiers du site de relogement (Djougop) des populations victimes de l'érosion côtière, le ministre des Collectivités territoriales, du Développement et de l'Aménagement des territoires d'alors, Oumar Guèye, en compagnie des hautes personnalités comme Cheikh Issa Sall et Khoudia Mbaye, respectivement directeur général de l'Agence de développement municipal (ADM) et Maire de Gandon, avait déclaré que « des dispositions sont prises, dans le cadre du projet de relèvement d'urgence et de résilience à Saint-Louis (SERRP) ainsi que du Projet de Protection côtière de Saint-Louis (PPCS) afin de reloger ces familles dans un très grand site, avec des constructions en dur, et dotées de toute la sécurité nécessaire »⁵⁷.

Si cette promesse sera tenue en faveur des ménages ciblés, il n'y a cependant aucune certitude que le SERRP prendra en charge de tous les sinistrés victimes de l'érosion côtière ou de l'avancée de la mer, des rescapés non recensés par le Projet lors de son élaboration. Par ailleurs, il faut noter que la plupart des réfugiés ont le sentiment qu'on est en train de politiser leur misère. Les autorités les rendent visite que rarement et occasionnellement (à l'approche des élections) alors qu'ils ont marre de la récurrence des promesses. Le simple fait de durer dans de réduites Unités Mobiles de recasement provisoire à Djougop, est révélateur de la pauvreté des réfugiés. Une précarité socio-économique qui prive d'acheter un terrain et de le construire, ou bien de prendre en location une maison ou des chambres. Dans le cadre du SERRP, « les concessions » avaient pourtant le choix entre les subventions des loyers et le déménagement

⁵⁷ Voir le lien <https://thieydakar.net/saint-louis-les-victimes-de-lerosion-cotiere-de-khar-yalla-et-gazeite-bientot-relogees-a/>

dans le site de relogement à Djougop. Mais, plus de 80 % de concessions avaient préféré de se reloger dans les logements temporaires (Banque Mondiale, 2018). Aujourd'hui, ce taux de préférence tend à baisser car une bonne partie adhère dorénavant à l'idée de subvention des loyers au détriment de la gratuité des UMH devenues moins confortables ou réconfortantes. En revanche, dans certains foyers, la taille importante des membres de familles se révèle comme une pierre d'achoppement à l'engagement de s'adonner à la location, en raison des coûts importants que cela induit malgré une probable subvention. Tandis que le projet de Relogement a un budget limité.

La majorité des familles de pêcheurs n'ont pas délaissé leur activité traditionnelle malgré la distance éloignée qui les sépare désormais de la mer, des quais de pêche et des lieux de vente en ville de Saint-Louis. Pour se rendre à celle-ci, les réfugiés à Djougop par exemple, parcourent environ 12 km au moyen d'autobus ou de taxi, perdant à la fois du temps et de l'argent dépensé pour le transport. Lors de nos enquêtes, on a constaté que les femmes transformatrices et vendeuses de poissons partent ensemble en ville très tôt le matin et retournent ensemble avant la tombée de la nuit. Cette attitude collective à laquelle se rallient d'aucuns pêcheurs, est contraignante pour ces vendeuses ayant accusé la mévente ou gagné peu de revenus avant la rentrée. Elle est cependant justifiée par l'insécurité relative à l'éloignement et à l'enclavement du lieu de relogement « provisoire » nécessitant un important dispositif d'électrification publique et de désencombrement. Les femmes et filles craignent d'être agressées ou violées. Par soucis de prévention à cette contrainte, le Président des sinistrés de Khar Yalla, Mamadou Thiam, avait pourtant préconisé, avant l'installation des réfugiés dans le site de relogement, lors de la présentation même des UM (Ndarinfo, 2018), la mise à disposition d'un bus spécial pour les bénéficiaires de ces dernières.

La situation stressante relative aux longs déplacements, à l'insécurité et à l'isolement, les familles de pêcheurs ne l'ont jamais vécu auparavant, quand elles vivaient au bord de la mer, au cœur de l'activité de pêche. Elle n'est pas sans conséquences sur leurs revenus. Les allers et retours sont jugés coûteux (environ 500FCFA par jour) par les femmes transformatrices et pêcheurs artisanaux vivant, vivant au jour le jour avec de maigres moyens et revenus qui escamotent parfois « l'illusion » ou l'ambition de s'offrir tout seul un abri privé digne de ce nom dans l'endroit désiré. Parfois, il arrive qu'après avoir effectué des frais de

transport, parcouru une longue distance pour atteindre les quais de pêche ainsi que des kilomètres en mer au moyen de la pirogue artisanale friande en essence, le pêcheur retourne bredouille. Cette réalité devient de plus en plus fréquente et pousse certains pêcheurs réfugiés à Djougop à diversifier leurs activités, en s'adonnant à la maçonnerie par exemple pendant des journées vacantes pour la pêche.

Obtenir une maison est le vœu le plus important pour tout réfugié recasé provisoirement. Et chez une tripotée de pêcheurs réfugiés, partir en Espagne représente un raccourci pour la réalisation de ce vœu tant pieux qu'urgent. Comme la plupart des pêcheurs artisanaux ne sont pas scolarisés, ignorent les procédures d'obtention du visa (toujours sélectives, lentes et coûteuses), craignent la voie du désert, et ne connaissent que la mer, l'émigration clandestine au moyen de la pirogue représente pour eux un itinéraire de choix pour joindre l'archipel espagnol et les deux bouts. La familiarité avec la mer est pour eux un atout dans le cadre du trafic migratoire en mer et non proprement un risque comparé à la situation des autres non-pêcheurs. C'est dans ce cas de figure qu'un candidat à l'émigration clandestine avance ceci :

« Partir en Espagne est indispensable chez la plupart. Je te dis pourquoi : de 2016 jusqu'à aujourd'hui, nos maisons se sont effondrées, et on nous a mis sous de fragiles bâches. On vit au jour le jour ; sans argent, on ne survit pas. Il faut que les gens se sacrifient dans ces conditions. En plus, c'est vous [les non-pêcheurs] que partir en Espagne par la pirogue étonne et effraie mais pas nous. Parce que moi par exemple, j'ai séjourné en mer 20 jours durant lesquels tu ne vois rien la nuit, à part les bateaux étrangers. Dès fois, on part jusqu'en Cap-Vert. Donc, au regard de ça, partir en Espagne ce n'est rien pour nous, ça demande que trois jours ou une semaine pour y parvenir. » [A. Seck, Djougop, juin 2021].

Ce point de vue est largement partagé par les parents de pêcheurs qui ont un rapport à l'émigration clandestine très différent de celui des non-pêcheurs. En effet, les premiers sont moins réticents à cette pratique illégale et risquée que les autres. Même s'ils sont conscients des dangers de la mer, les parents des pêcheurs ne craignent pas celle-ci à l'image des

autres qui n'ont ni grandi en mer ni eu des fils pêcheurs allant et revenant à la maison après des jours ou semaines passés en mer. Cela étant, les parents des pêcheurs s'accordent majoritairement à la thèse selon laquelle l'émigration clandestine est moins dangereuse pour les pêcheurs comparés aux autres. C'est dans ce sillage qu'un parent de pêcheurs ayant un fils et deux neveux partis en Espagne par l'entremise des pirogues, développe ceci :

« Partir en Europe par la pirogue est un risque. Pourquoi je dis c'est un risque : tu peux partir, mais c'est très loin. Tu risques d'être confronté à des vents violents (...). C'est mieux qu'il s'agisse d'un pêcheur. Car, celui qui n'est pas pêcheur, selon moi, ne doit pas partir en Espagne par les pirogues. S'il s'agit d'un pêcheur, il peut se tenir debout dans la pirogue, s'asseoir et manger, mais si c'est les autres [qui ne sont pas pêcheurs], ils vont avoir la naupathie, c'est-à-dire ils vont vomir tout ce qu'ils ont mangé. Il y a même des pêcheurs qui éprouvent cette naupathie lorsqu'ils restent longtemps sans partir en mer. La naupathie tue : les intestins vont jusqu'à se vider, toute l'eau bu se vide. À cet état, tu deviens laatikaam, c'est-à-dire celui qui ne peut plus rien, qui ne peut même pas se lever au coucher. Cela n'arrive pas au pêcheur. Il y a une période où les pêcheurs ont fait vingt (20) jours dans la mer pour chercher du poisson. Ils sont restés 20 jours en mer, dans une grande embarcation comme celle-là [en indexant] mais la plus grande. Nous, on naviguait jusqu'à la frontière du Maroc. » [Pa Nogaye Baro, 17 décembre 2020].

À Djougop, une bonne partie des parents de pêcheurs ne s'opposent pas au projet d'émigration clandestine de leurs fils eu égard à leur précarité. Alors que les quelques pêcheurs rescapés de l'émigration clandestine qu'on a pu enquêter, tendent à récidiver le voyage illégal au sujet duquel ils reconnaissent tous avoir eu des avantages sur leurs compagnons de voyage non-pêcheurs bien que lors d'un chavirement d'une embarcation en pleine mer, les chances de survie sont presque égales même pour ceux qui savent nager. Certains ont narré avoir assisté, au cours de leur périple,

à des morts liées à la naupathie prolongée (chez les non-pêcheurs) ainsi qu'au jet de corps (dans la mer) qui traumatisent encore d'aucuns. Il faut tout de même souligner que chez les pêcheurs, le séjour en mer lors d'une pêche halieutique est différent à plusieurs égards de celui effectué pendant l'émigration clandestine vers l'Espagne qui requiert un trajet plus long. En fait, ce n'est que lors de celle-ci qu'on assiste généralement à la surcharge de l'embarcation par les passagers et bagages, rendant ainsi cette dernière plus vulnérable aux heurts contre les rochers et aux vents violents souvent à l'origine des chavirements dont la plupart sont évitables grâce aux directives de la météo.

La familiarisation des pêcheurs avec la mer et leurs connaissances avec les protagonistes qui manœuvrent dans leur espace de travail constituent des facteurs qui exposent davantage les pêcheurs réfugiés à la tentation migratoire clandestine. Les pêcheurs se positionnent comme des acteurs clés pour la bonne marche du trafic migratoire qui constitue un véritable pactole. Si certains d'entre eux sont à la tête de celui-ci en tant que passeurs ou propriétaires des pirogues transporteurs, d'autres sont simplement sollicités pour leur expertise qui, à bien des égards, est indispensable aux yeux des protagonistes de l'émigration clandestine. Cela étant, M. Diop affirme que :

« Le transport des migrants en mer, c'est pour les pêcheurs qui ont grandi dans la mer, qui savent conduire une pirogue durant des semaines en mer, dévier les vagues et faire la navette entre les côtes sénégalaises et espagnoles sans difficulté. Ceux qui accidentent dans la mer ne sont pas de vrais capitaines. Les vrais partent et reviennent. » [M. Diop, *Lingue de Barbarie*, décembre 2020].

Sous l'ombre, les passeurs tirent les ficelles avec beaucoup de précaution pour éviter la police. Ils se font beaucoup d'argent avec ce trafic migratoire qui nécessite une somme importante d'argent pour un novice devant acheter une grande embarcation pouvant coûter 09 millions de FCFA (9000000FCFA). Cependant, une fois chargée de candidats ayant payé chacun 300000FCFA ou 400000FCFA pour le transport (Ngom, 2019), la pirogue contenant une centaine de candidats à la migration rapporte toujours des millions même avec la soustraction des frais corrélatifs comme l'essence, le paiement des transporteurs et courtiers, etc. Un tel pactole fait que certains pêcheurs réfugiés n'hésitent pas à se porter

volontiers pour affréter leurs pirogues ou transporter les candidats à la migration.

Conclusion

Le changement climatique est un fléau mondial dont les épreuves ou chocs sont inégalement réparties et subies dans le temps et dans l'espace, selon la capacité de résilience des écosystèmes, la capabilité des populations ou individus dans l'anticipation, l'amortissement ou l'absorption de ses assauts voire menaces. Au Sénégal, dans la Langue de Barbarie (Saint-Louis) où vivent majoritairement des communautés de pêcheurs, ses conséquences sont lourdement vécues. Elles se traduisent, entre autres, par la raréfaction des ressources halieutiques avec la perturbation des cycles de reproduction de celles-ci imputable au réchauffement et à l'acidification des océans, ainsi qu'à la confiscation des maisons entières par l'avancée de la mer et l'érosion côtière en faveur d'importants déplacements des sinistrés. À la rescousse de ceux-ci et des concessions à risque localisées à 20 mètres de la mer, un Projet de Relèvement d'Urgence et de Résilience à Saint-Louis (SERRP) a été mis en place en 2018 par l'État du Sénégal en collaboration avec la Banque Mondiale, afin de reloger provisoirement les populations victimes de ces phénomènes environnementaux dans des Unités Mobiles d'Habitation (UMH) au site de Djougop (Commune de Gandon), en attendant de concrétiser la promesse de disposer des maisons en dur. Malgré cette intervention toujours en cours, les familles de pêcheurs réfugiées font face à de multiples épreuves (appauvrissement, mauvaises conditions résidentielles, éloignement vis-à-vis de la mer et des activités de pêche, réduction des revenus par les frais de transport vers la ville, problème d'accès à l'électricité, marginalisation sociale, etc.), qui varient notamment selon le lieu de refuge, la proximité aux activités de pêche, l'accessibilité aux services sociaux de base. Telles épreuves jouent un rôle principal dans l'émigration clandestine des pêcheurs vers l'Espagne, la migration vers les pays voisins comme la Gambie et la Mauritanie où ils espèrent l'abondance des bancs de poissons propices à l'exercice de leur profession. Des aventures migratoires investies pour faire face aux épreuves quotidiennement vécues. Que soient les sinistrés relogés à Djougop, les familles actuellement en maison d'accueil et en location, ils

partagent tous le vœu commun de dégoter une maison en dur qui leur est propre. Et la majorité d'entre eux perd de plus en plus la patience dans l'attente de dons de maisons promis par les autorités publiques. Alors que le voyage est conçu par la plupart des candidats à l'émigration clandestine vers l'Espagne comme un raccourci pour s'extirper de la précarité socio-économique résultant de la perte de leur concession sous le coup de violentes houles qui menacent encore de déloger des concessions au bord de la mer. Cette perte conjuguée à la raréfaction des ressources halieutiques est principalement alléguée pour justifier surtout l'émigration clandestine des pêcheurs tant chez les jeunes que chez les parents de pêcheurs qui ont une tolérance vis-à-vis de ce trafic migratoire en raison de la familiarisation de ces derniers à la mer où ils peuvent séjourner plus d'une semaine. Tout bien considéré, il urge d'accélérer les activités du SERRP en vue de mettre à disposition des maisons en dur à l'essentiel des familles sinistrés.

Références

- BA Abdoulaye Alassane & NGOM Abdoulaye, 2022, « Émigration clandestine des pêcheurs artisanaux de Saint-Louis du Sénégal sur fond de pandémie du covid-19 », *Mélanges philosophiques*, 6, p.15-32
- BA Cheikh Omar & NDIAYE Alfred Iniss, 2008, « L'émigration clandestine sénégalaise », *Revue Asylon (s)*, n°3, in <http://www.reseau-terra.eu/article717.html>.
- BANEGAS Richard & Warnier Jean-Pierre, 2001, « Nouvelles figures de la réussite et imaginaires politiques », *Politique Africaine*, 82, (2), p.5-23.
- BANQUE MONDIALE, 2018, *Projet de relèvement d'urgence et de résilience à Saint-Louis*.
- BAUDRILLARD Jean, 1970, *La Société de consommation*, Paris, Denoël.
- DECROP Geneviève, 2008, « Un statut de réfugié environnemental est-il une réponse pertinente aux effets sociaux du réchauffement climatique ? », *Revue Asylon(s)*, n°6, In <http://www.reseau-terra.eu/article851.html>.
- DIALLO Alassane & RENOU Yvan, 2015, « Changement climatique et migrations : qualification d'un problème, structuration d'un champ scientifique et activation de politiques publiques », 172, (4), p. 87-107.
- EL-HINNAWI Essam, 1985, *Environmental refugees*, Nairobi, United Nations Environment Programme, 41p.
- FAO, 2018, *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture*, Rome.
- GERM, 2019, *Migrations sénégalaises : passer par le Niger pour rejoindre l'Europe*.
- GIEC, 2019, *Rapport spécial du GIEC sur les océans et la cryosphère dans le contexte du changement climatique*.
- GONIN Patrick & LASSAILLY-JACOB Véronique, 2002, « Les réfugiés de l'environnement : Une nouvelle catégorie de migrants forcés ? », *Revue européenne des migrations internationales*, 18, (2), p. 139-160.
- HAVARD Jean-François, 2001, « Ethos « bul faale » et nouvelles figures de la réussite au Sénégal », *Politique africaine*, 82, (2), p. 63-77.

- LEGOUX Luc, 2010, « Les migrants climatiques et l'accueil des réfugiés en France et en Europe », *Revue Tiers Monde*, 204, (4), p. 55 à 67.
- LUDL Christine, 2008, « To Skip a Step: New Representation(s) of Migration, Success and Politics in Senegalese Rap and Theatre », *Stichproben Vienna Journal of african studies*, 8, (14), p. 97-122.
- MONDAIN Nathalie, DIAGNE Alioune & RANDALL Sara, 2012, « Migration et responsabilités intergénérationnelles : implication pour la transition à l'âge adulte des jeunes migrants sénégalais » in Gomez-Perez Muriel (éd), *L'Afrique des générations. Entre tensions et négociations*, Karthala, 2012, p. 259-297.
- MOULARD Sophie, 2014, « Le regard entre deux rives : la migration et l'exil dans le discours des rappeurs sénégalais », *Cahiers d'études africaines*, 1-2, (213-214), p. 415-449.
- NGOM Abdoulaye, 2020, *Migration clandestine sénégalaise vers l'Europe : enjeux, déterminants et perspectives*, Paris, L'harmattan, « Questions contemporaines ».
- République du Sénégal, 2020, *Stratégie de restauration des moyens de subsistance des populations affectées de la langue de barbarie*.
- SAKHO Papa & DIAL Fatou Bintou, 2010, « Migration clandestine féminine. Étude de cas de Dakar et sa banlieue », *CARIM*, Notes d'analyse et de synthèse n°56.
- SALL Aliou & MORAND Pierre, 2008, « Pêche artisanale et émigration des jeunes africains par voie pirogrière », *Politique africaine*, 109, (1), p. 32-41.